

# Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation sciences humaines : géographie, histoire, sciences sociales

<b>HELHa Braine-le-Comte</b> Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be
<b>HELHa Leuze-en-Hainaut</b> Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be
<b>HELHa Loverval</b> Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loverval@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 46 Histoire 2.2			
Code	PEGH2B46SH	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	50 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte <b>Fabienne PEERS</b> (fabienne.peers@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut <b>Thierry CUVELIER</b> (thierry.cuvelier@helha.be) HELHa Loverval <b>Camille PROVOST</b> (camille.provost@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Néant

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Néant

### Acquis d'apprentissage visés

Néant

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEGH2B46SHA Histoire 2

50 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## 4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGH2B46SHA Histoire 2

40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### ***Dispositions complémentaires relatives à l'UE***

#### **Néant**

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

# Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation sciences humaines : géographie, histoire, sciences sociales

**HELHa Braine-le-Comte** Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE  
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Histoire 2			
Code	6_PEGH2B46SHA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	50 h
Coordonnées du <b>Titulaire</b> de l'activité et des intervenants	<b>Fabienne PEERS</b> (fabienne.peers@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Le cours d'histoire du Q2 poursuit l'apprentissage de la démarche historique.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'U.E., l'étudiant remet dans son contexte historique des documents en lien avec les contenus disciplinaires développés durant l'unité.

Au terme de l'U.E., l'étudiant est de mettre en oeuvre des savoir-faire et des méthodes propres à la discipline historique développés dans le cadre de l'unité.

Au terme de l'UE, l'étudiant explicite le vocabulaire disciplinaire et didactique développé durant l'unité.

Au terme de l'UE, l'étudiant mobilise des éléments de savoirs disciplinaires afin de répondre à une question de synthèse relative au cours.

Au terme de l'UE, l'étudiant conçoit et construit une leçon visant l'acquisition de savoirs et de savoir-faire en classe d'histoire pour des élèves de 3e générale en respectant les référentiels du cours d'histoire.

Au terme de l'UE, l'étudiant conçoit et construit une leçon visant l'acquisition de compétences à exercer en classe d'histoire pour des élèves de 3e générale en respectant les référentiels du cours d'histoire.

3.

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

Les civilisations occidentales de l'Antiquité et du haut Moyen Âge et leurs héritages à travers les siècles jusqu'au XXIe siècle.

Concepts/visions panoramiques/ moments-clés du programme d'histoire de la 3ème année de l'enseignement secondaire.

Compétences du cours d'histoire de 3ème secondaire

Démarche historique.

Démarche de conceptualisation

### Démarches d'apprentissage

Cours magistraux – approche interactive – travaux de groupes - travaux individuels.  
La réussite passe aussi par une présence active au cours.

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Possibilité de poser des questions à chaque séance de cours.  
Exercices dirigés.

### **Sources et références**

*Construire l'Histoire*, t.1, *Les racines de l'Occident (jusqu'au Xe siècle)*, Namur, D. Hatier.  
Bibliographie plus complète donnée dans le cours

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours et documents divers distribués aux étudiants et/ou mis sur ConnectEd.

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

L'UE est évaluée sur base du cours donné en présentiel, ainsi qu'une partie en autonomie de l'étudiant.

L'examen se présente sous forme écrite. Un ou plusieurs travaux pourrai.en.t être demandé.s au cours du quadrimestre, si c'est le cas, ceux-ci interviendront dans la côte de l'examen (max. 10%).

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exe	100

Exm = Examen mixte, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

### **Dispositions complémentaires**

**Néant**

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).